

G. ANCEY

**LES COMPTES ET AGREGATS ECONOMIQUES
SIGNIFICATIFS
POUR DES EXPLOITATIONS AGRICOLES
EN PAYS SOUS-DEVELOPPÉS**



OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

CENTRE DE TANANARIVE — MADAGASCAR

B.P. 434

JUIN 1972

LES COMPTES ET AGREGATS ECONOMIQUES
SIGNIFICATIFS POUR DES EXPLOITATIONS AGRICOLES
EN PAYS SOUS-DEVELOPPES

ANCEY Gérard

SOMMAIRE

Préambule	P. 1
I. LES DIFFERENTES APPROCHES THEORIQUES	P. 4
§ 1 Les comptes et agrégats retenus par le gestionnaire	P. 4
A - Le produit brut d'exploitation	P. 5
B - Les charges d'exploitation	P. 6
§ 2 Les comptes et agrégats introduits par la comptabilité générale d'entreprise	P. 24
§ 3 Les principes de la comptabilité nationale ..	P. 27
II. UN CADRE D'ANALYSE POSSIBLE	P. 33
§ 1 Détermination du produit brut interne d'ex- ploitation (A)	P. 35
A - Pour les productions végétales destinées à la consommation	P. 35
B - Pour les productions non destinées à la consommation	P. 36
C - Pour les produits d'élevage.....	P. 37
§ 2 Détermination des charges d'exploitation (Z).	P. 38
A - Le compte de production agricole	P. 39
B - Le compte d'exploitation agricole	P. 42
C - Les autres activités recueillies par le compte d'affectation du ménage	P. 54
D - Le compte de modification du patrimoine..	P. 61
Bibliographie	P. 64

PREAMBULE

A l'encontre de l'opinion des technocrates pressés, mais là n'est pas l'objet de la présente note (1), nous avons la conviction qu'une recherche économique sérieuse en milieu rural traditionnel devra bien aborder de front le problème toujours éludé, à savoir : une définition claire et correcte des unités socio-économiques de production, de répartition et de consommation.

Tant que la théorie esquivera la difficulté, l'établissement de comptes, le dégagement de flux, la mise en rapport d'agrégats risquent sous couvert de leur rigueur statistique d'éloigner de la véritable connaissance et en définitive de faire prendre une certaine justesse comptable pour la réalité sociologique et économique.

Notre position est donc claire : le schéma ou les idées que nous allons développer dans cette note n'offrent d'intérêt que dans la mesure où le cadre conceptuel adopté, l'exploitation agricole, présente lui-même un réel intérêt.

S'il devait par la suite s'avérer que ce cadre n'est pas adéquat, les diverses règles constitutives du jeu comptable seraient passibles d'une reformulation plus ou moins radicale, dont nous cernons pour l'instant encore assez mal les contours.

L'hypothèse de validité étant ainsi explicitement admise on pourrait à bon droit supposer que la théorie comptable est aujourd'hui suffisamment armée pour solutionner de façon satisfaisante n'importe quelle situation. C'est sans doute vrai.

(1) Disons qu'une possibilité de voie de recherche consisterait à appréhender les phénomènes de production, de distribution et de consommation du point de vue du chef effectif de décision, terme à vocation beaucoup plus souple (soit plus large soit plus étroit) que celui de chef d'une exploitation agricole définie de façon rigide par une certaine superficie cultivée et un nombre fixe de travailleurs et de résidents.

Cependant la difficulté n'est pas tant de parvenir au compte-rendu détaillé de tel ou tel cas d'espèce que de dégager des flux et des agrégats susceptibles d'informer l'économiste, le gestionnaire, l'agronome tout en restant significatifs pour le paysan.

L'instrument comptable, par les conventions auxquelles il se plie, n'est jamais qu'un moyen subordonné à d'autres fins.

L'impression inverse que l'on ressent parfois à la lecture de certains documents provient d'une manipulation abusive et mécanique de ces diverses conventions admises sans qu'on se soit toujours imposé le temps de réflexion nécessaire.

Nous dirions volontiers qu'il existe une frontière comptable à ne pas dépasser, au delà de laquelle le bien devient un excès de bien, le précis un exercice formel, l'utilisable une théorie d'école. Toute la difficulté provient évidemment de ce que cette frontière n'est jamais absolue mais résulte de la propre interrogation critique et donc subjective de l'observateur.

Or celui-ci étant avant tout théoricien se fait scrupule à ne pas conduire à son terme la logique de son raisonnement.

Nous examinerons dans une première partie la logique propre à diverses démarches théoriques possibles, parmi lesquelles nous distinguerons :

- la démarche du gestionnaire agricole,
- la démarche du comptable d'entreprise,
- la démarche macro-économique de la comptabilité nationale.

Chacune, en fonction des buts qu'elle se propose, s'attache à définir un certain nombre de concepts et privilégie un certain type d'agrégats.

Nous verrons que ces concepts et agrégats, en dépit parfois d'appellations communes, recouvrent dans la majorité des cas des réalités fort diverses, de sorte que l'on passe difficilement d'un système d'enregistrement à l'autre.

Outre ce défaut général d'articulation on doit préciser que le gestionnaire agricole, comme le comptable d'entreprise, se limitent au secteur strictement productif de l'exploitation. Seul le comptable national "descend" jusqu'à la distribution, la consommation et la formation d'épargne ou d'investissement à travers ses comptes d'affectation, de capital et de financement. Il pousse donc beaucoup plus loin l'analyse du flux économique né du flux initial de production. Par contre, demeurant au niveau de la macro-économie les postes figurant dans ses différents comptes ne peuvent être qu'assez globaux.

En définitive l'examen critique des trois démarches précitées nous montrera que la nature particulière des exploitations agricoles en pays sous-développés justifie une approche comptable originale qui doit s'efforcer dans un même temps :

- d'articuler entre eux, beaucoup plus rigoureusement, les différents systèmes d'enregistrement,
- d'homogénéiser leur terminologie,
- d'adapter certaines conventions,
- d'éliminer toutes autres conventions dont on n'a pas l'assurance du caractère indispensable,
- de dégager des agrégats à signification immédiate et si possible tangibles pour le paysan.

C'est ce vers quoi nous tendrons au cours de la seconde partie.

I - LES DIFFERENTES APPROCHES THEORIQUES

Rappelons que la première approche traduit le point de vue du gestionnaire, la seconde le point de vue du comptable d'entreprise et la troisième celui du comptable national.

§ 1 - Les comptes et agrégats retenus par le gestionnaire (1)

Le souci guidant le gestionnaire peut être résumé par les mots d'analyse, de jugement, de prévision, de décision et de contrôle. L'individu qui a la charge de gérer une exploitation cherche avant toutes choses à mieux connaître le produit, puis le résultat, puis le revenu et enfin le profit de son exploitation. Il s'appuie sur "des références physiques et économiques" avec pour mission de les rendre optimales grâce à une meilleure organisation ou un meilleur système de production "compte tenu du milieu, de la conjoncture et des possibilités de l'agriculteur" (J. Chombart... op. cit.).

"La gestion est l'art des combinaisons rentables pour augmenter le profit"...

...

(1) On pourra consulter :

-Nouvelle gestion des exploitations agricoles - J. Chombart de Lauwe, J. Poitevin, J.C. Tirel. - (Dunod).

-L'entreprise agricole - R. Launay, G. Debroise, J.P. Beaufrère.
(Collection U - Armand Colin).

Ce terme de "combinaisons rentables" implique donc une décontraction suffisamment fine à l'intérieur de l'exploitation pour permettre de comparer entre elles les rentabilités des principaux "secteurs de production" ainsi que des multiples spéculations possibles.

En conséquence le gestionnaire va s'attacher à établir des coûts techniques pour chaque spéculation d'où il dégage des "rendements critiques" exprimés soit en valeur soit en quantité de produits.

Au delà d'un certain "point mort" le rendement atteint procure un résultat suffisant à couvrir la totalité des charges engagées. C'est le Profit. En deçà le résultat d'exploitation ne couvre qu'une fraction des charges. C'est la Perte.

Voyons maintenant plus en détail comment s'effectue l'analyse.

A - Le produit brut total d'exploitation.

Le gestionnaire d'exploitation agricole retient comme "production" les biens ayant valeur sur le marché et résultant directement de l'activité agricole.

S'intéressant au métier d'agriculteur en tant que tel il néglige donc de parti délibéré tout ce qui est considéré comme extra-agricole (cueillette, artisanat, revenus commerciaux, salaires extérieurs, transferts de revenus divers, etc...).

Disons sans plus attendre que c'est là l'une des raisons pour lesquelles nous ne pourrions pas, dans le cadre des paysanneries africaines et malgaches, nous satisfaire d'un schéma purement gestionnaire.

Le produit brut d'exploitation comprend alors :

- Les ventes de produits végétaux et de produits d'élevage.
- l'autoconsommation, les prestations en nature et les cessions internes.

- Les variations de stocks et d'inventaires.
- Les ventes de services divers liés à l'agriculture.
- Les travaux que l'entreprise fait pour elle-même.
- Les produits exceptionnels "nés indépendamment de tout engagement conscient de la part du chef d'exploitation" tels que plus values fortuites sur stocks ou sur vente. (cf. Launay... op. cit.).

Dans certaines conditions les variations de stocks pourraient être négligées, de même les produits exceptionnels qui ne reflètent pas l'activité normale de l'exploitation.

Quoi qu'il en soit le produit ainsi dégagé représente un agrégat obtenu pour partie en monnaie, pour partie en nature et c'est de l'ensemble que vont être déduites les charges d'exploitation pour aboutir à un nouvel agrégat : le résultat.

B - Les charges de l'exploitation.

La théorie semble avoir porté son attention de façon beaucoup plus approfondie et systématique sur l'aspect coût que sur l'aspect produit. Aussi est-ce là que certaines différences, non toujours formelles, entre auteurs apparaissent.

Dans "L'entreprise agricole" MM. Launay, Debrouse et Beaufrère distinguent essentiellement :

- les charges spéciales proportionnelles (charges variables)
- les charges d'équipement spécial)
- les charges d'équipement commun) charges dites fixes

Par contre dans "Nouvelle gestion..." les auteurs insistent davantage sur le clivage entre :

- les charges réelles (fixes ou variables)
- les charges calculées (fixes ou variables)

1 - La raison d'être du premier critère de distinction.

La ventilation entre charges variables et charges permanentes trouve sa justification théorique dans le besoin qu'a le gestionnaire de décomposer la marge globale (somme des produits - somme des charges) en deux éléments :

- La marge technique brute
- La marge technique nette (1)

La marge technique brute, différence entre produit et charges variables, renseigne sur la capacité de chaque production prise isolément à couvrir l'ensemble des charges permanentes de l'exploitation.

Exemple :

- les charges permanentes s'élèvent à 100
- le produit "riz" représente 70
- les charges variables de la culture "riz" 50
- le riz, grâce à sa marge brute de 20, couvre $\frac{1}{5}$ des charges permanentes de l'exploitation.

La "marge technique nette" est donc la différence entre le produit et les charges techniques globales ou encore entre la marge brute et les seules charges permanentes.

Si l'on parvient à affecter une certaine proportion de ces charges permanentes à chacune des productions (ce qui ne se fait pas sans une bonne part d'arbitraire) on peut évaluer le "coût technique" unitaire de la production considérée, par le rapport

$$\frac{C v_i + C f_i}{\text{Valeur du produit } i}$$

$C v_i$ = charges variables de la spéculation i

$C f_i$ = charges fixes qui lui sont affectées

(1) Les termes "brute" et "nette" n'ont rien à voir avec la terminologie en vigueur dans la comptabilité nationale introduisant entre deux agrégats bruts et nets les postes de provisions et d'amortissements.

D'où l'on définit aussitôt le "rendement critique" exprimé soit en valeur soit en quantité de produit.

Globalement la "marge technique nette" de l'exploitation équivaut au "résultat des facteurs techniques". Pour obtenir le véritable "résultat d'exploitation" il reste à déduire les charges non techniques qui sont en fait des charges permanentes nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise (frais de structure ou d'administration générale).

2 - La distinction entre les charges réelles et calculées.

On qualifie encore les charges calculées de charges fictives, supplétives, estimées, ou imputées. Autrement dit ce sont des "rémunérations de facteurs de production que l'agriculteur ne paye pas réellement mais qui ne sont pas gratuites pour autant" (Nouvelle gestion... p. 41).

Selon cette seconde optique on distingue donc le produit brut, le revenu agricole restant après déduction des charges réelles d'où l'on "calcule" le résultat (profit ou perte) en soustrayant encore l'ensemble des charges fictives.

Il est à constater que le revenu agricole (produit - charges réelles) se compose, comme dans la première analyse, d'une partie réelle monétaire et d'une partie réelle en nature.

Jusqu'ici nous ne relevons guère de divergences, sinon formelles, entre les deux schémas. Tous deux visent à dégager en définitive la rentabilité finale de l'exploitation, l'un par l'analyse des coûts techniques de production (rapport = $\frac{\text{coûts}}{\text{produits}}$), l'autre par l'analyse du profit global (rapport = $\frac{\text{profit}}{\text{capital d'exploitation}}$)

Et dans les deux cas on rapportera le produit brut aux charges globales afin d'évaluer l'Efficiencie.

En fait cette efficience dépendra étroitement de ce que l'on voudra bien inclure dans les charges calculées, qui peuvent représenter en appliquant systématiquement certaines conventions, la majeure partie des charges globales.

Dans le tableau synthétique ci-dessous nous avons croisé, suivant la double classification possible, les charges retenues par les différents auteurs. Les numéros de renvoi figurant à côté de certains postes explicitent les divergences de contenu plus ou moins considérables qui peuvent apparaître.

3 - Tableau synthétique des charges d'exploitation

!	!	Charges variables	!	Charges fixes	!	Frais de structure	!
!	!	Engrais	!	Fumure de fond	!		!
!	!	Semences et plants	!	Création de culture	!		!
!	!	Traitements et soins...	!	Entretien des bâtiments	!		!
!	!	Fournitures diverses liées à	!	Entretien du matériel	!		!
!	!	des productions	!	et du cheptel de trait	!		!
!	!	Carburants - huiles ...	!		!		!
!	Réelles	Fourrage et Aliments concen-	!		!		!
!	!	trés	!		!		!
!	!	Salaires et prestations en	!	Salaires et prestations	!	Frais généraux	!
!	!	nature à la main d'oeuvre	!	en nature à la m.o.	!	(Electricité-assu-	!
!	!	occasionnelle	!	permanente	!	rances diverses...)	!
!	!	Assurances imputables à	!	Fermages, loyers....	!	Impôts indirects ?	!
!	!	certaines productions	!		!		!
!	!	Pertes courantes "normales"	!	Amortissement	!		!
!	!		!		!		!
!	!		!	Valeur locative des	!		!
!	!		!	terres	!		!
!	!		!	Travail de direction	!		!
!	Calculées		!	Salaires familiaux (1)	!		!
!	!	Intérêt du capital (2)	!	Intérêt du capital (2)	!		!
!	!	- cheptel de rente	!	- cap. immobilisé	!		!
!	!	- capitaux circulants (3)	!		!		!
!	!		!		!		!

N.B. Seules les pertes courantes peuvent figurer en charges d'exploitation.

Ne considérons pour l'instant que les postes litigieux (salaires familiaux, intérêt du capital, capitaux circulants) sur lesquels des distorsions importantes subsistent parmi les auteurs.

Les autres postes feront l'objet d'une mise au point dans la seconde partie de l'article.

a/ - Le problème des salaires familiaux.

Selon MM. Launay, Debroise et Beaufrère les charges de main d'oeuvre permanente et familiale comprennent d'une part les salaires en espèce et les charges sociales réellement déboursées par le chef d'exploitation, d'autre part les avantages en nature, en pratique l'autoconsommation familiale.

MM. Chombart, Poitevin, et Tirel tout en reprenant l'autoconsommation familiale dans le poste "prestations en nature" à la main d'oeuvre permanente, ajoutent en charges calculées les salaires familiaux estimés sur la base du salaire payé à un manoeuvre ni nourri ni logé. (op. cit. p. 44).

Cette convention ne nous paraît pas très logique.

En effet on considère que le salaire fictif de la main-d'oeuvre familiale représente le débours monétaire que le chef d'exploitation aurait à supporter si, ne bénéficiant pas de cette main d'oeuvre "gratuite", il faisait appel à des salariés de l'extérieur.

Mais précisément le chef d'exploitation assure à lui-même ainsi qu'à tous ses assistants familiaux le gîte et le couvert. Cette dépense-là, quoique non monétaire, n'en est pas moins réelle et déjà comptabilisée dans les "charges en nature".

Si l'on juge souhaitable d'imputer de surcroît un salaire virtuel aux charges de l'exploitation il nous semblerait donc naturel que ce salaire fût calculé sur la base du salaire payé à un manoeuvre nourri et logé.

Où alors, de supprimer des charges réelles la partie correspondant à l'autoconsommation familiale.

La différence entre les deux modes de comptabilisation va plus loin qu'il ne paraît car évaluer le salaire fictif sur la base du tarif applicable aux employés non nourris ni logés revient à considérer le salaire fictif d'un point de vue radicalement inverse et qui consisterait à soutenir que le salaire calculé n'est plus le salaire indûment économisé sur la main-d'oeuvre familiale et par suite "à payer" mais un salaire "à percevoir" !

En d'autres termes, selon cette deuxième optique, le salaire fictif à prendre en considération serait celui que toucherait le travailleur familial (nourri et logé à domicile) s'il saisissait l'opportunité qui lui est théoriquement offerte de s'embaucher au dehors où, n'étant ni nourri ni logé, il serait payé comme tel. En négligeant l'opportunité d'une embauche extérieure le travailleur familial priverait l'exploitation d'un certain manque à gagner.

De coût "économisé" on dériverait alors vers la notion voisine de coût "d'opportunité".

On pourrait, certes, rétorquer qu'une pareille définition du salaire fictif (manque à gagner) n'est pas absurde. Toutefois il ne serait plus permis de supposer "toutes choses égales par ailleurs" comme le font les auteurs car si le travailleur familial s'avisait de faire valoir son droit d'opportunité, toute la structure de l'exploitation en serait modifiée. Entre autres bouleversements, la production "interne" diminuerait, les charges réelles varieraient, etc...

Augmentant les charges courantes d'un "manque à gagner" égal au coût d'opportunité, il deviendrait parfaitement logique d'augmenter parallèlement le produit d'une certaine somme, difficilement calculable, égale à un "trop perçu", c'est-à-dire à la différence entre la valeur de production initiale due à la contribution du travailleur familial, modifiée de la variation subie par les charges réelles, d'une part, et le "salaire d'opportunité", d'autre part.

Un exemple simple fera mieux saisir l'irréductibilité des deux conceptions :

Soit une exploitation constituée de 2 U.T. dont 1 U.T. salariée nourrie et logée, et 1 U.T. familiale.

Le produit global est de 100, dont 40 dû au salarié et 60 dû à l'actif familial.

Les charges réelles sont supposées de 50 dont 25 de salaire réel et 25 de charges réelles diverses.

D'autre part le "salaire" familial économisé est estimé à 25 (prix du manoeuvre extérieur nourri et logé), mais le travailleur familial pense qu'il pourrait gagner 35 à l'extérieur, ni nourri ni logé (salaire d'opportunité).

Quelles sont les solutions possibles ?

1ère solution : - Négliger les charges fictives.

Le profit serait 50. (100 - 50)

2ème solution : - Imputer le salaire indûment économisé (25).

Le profit tomberait à 25. (100 - 50 - 25)

3ème solution : - Imputer le salaire "d'opportunité" (35).

Peut-on alors se limiter à la présentation suivante ?

Charges		Produit
Charges réelles	50	100
Résultat net	50	
Charges calculées	35	
Profit	15	

Nous ne le pensons pas car cela revient à imputer à un produit inchangé (100) des charges calculées sur ce que pourrait gagner à l'extérieur un travailleur contribuant jusqu'alors activement à la production familiale. Etre ou ne pas être ? a dit jadis un grand classique, non pas être et ne pas être.

Raisonnant selon le coût d'opportunité la seule présentation concevable serait donc :

4ème solution : - Imputer en charges le "salaire d'opportunité" net de ses effets secondaires.

Charges		Produit
Charges réelles	50	40 dû au salarié
(Résultat apparent)	(50)	60 dû au travailleur familial
Charges calculées	35	100
		Trop perçu : $60 - 35 = 25$
Profit	40	Produit fictif : 125

Par rapport au profit estimé précédemment (15) par une imputation brute et abrupte des charges calculées le profit ainsi corrigé s'accroît de 25.

Cela signifie que le "trop perçu" calculé est positif, ou que le travailleur familial produit à l'intérieur (60) plus qu'à l'extérieur (35).

C'est seulement dans l'hypothèse où le "trop perçu" serait négatif (le salaire d'opportunité excédant le produit interne du travailleur) qu'il y aurait lieu d'admettre une réduction fictive du profit d'exploitation.

Autrement dit une imputation brute du salaire d'opportunité ne peut soulever de contestation que dans l'hypothèse où il équilibrerait

rigoureusement la valeur de la production interne de l'actif familial, les charges réelles restant constantes par ailleurs.

Soulignons que si les charges réelles se modifiaient avec le départ fictif du travailleur le trop perçu à calculer serait non plus égal à :

(Produit interne - Salaire d'opportunité)

mais à :

(Produit interne + Variation des charges - Salaire d'opportunité).

Voilà où devrait logiquement nous conduire un raisonnement mené en termes de coût d'opportunité.

De toute façon le choix entre la 1ère, la 2ème ou la 4ème solution reste purement conventionnel.

N.B. Le problème de la "valeur locative" des terres appropriées.

Quand nous lisons chez MM. Chombart, Poitevin, Tirel une phrase comme celle-ci :

"... Cette terre qui est sa fortune privée, est la première des choses qu'il apporte à son exploitation. S'il l'avait louée, il en recevrait un loyer. Est-ce une raison parce qu'il l'exploite pour qu'il n'ait pas droit à ce revenu ?" (op. cit. p. 41). Nous ne pouvons pas ne pas être inquiet car c'est manifestement à la conception du "manque à gagner" que les auteurs se réfèrent, de même qu'ils se réfèrent au "salaire d'opportunité" et non au "salaire économisé".

Le problème est pourtant le même que le précédent. La valeur locative des terres peut être saisie sous deux aspects différents.

1° - C'est le loyer qu'aurait à payer réellement l'exploitant si la terre cultivée n'était pas sa propriété. (cf. ci-dessus.... c'est le salaire qu'il aurait à déboursé s'il devait rémunérer sa main-d'oeuvre familiale...).

Dans ce sens, réaffirmons qu'il est tout à fait justifié, si l'on veut valablement comparer des prix de revient "intrinsèques" de procéder au préalable à un réajustement entre statuts fonciers différents, donc de grever les terres possédées en pleine propriété, de leur coût théorique.

Remarquons simplement, puisque notre objectif est de raisonner dans un système homogène, qu'il serait théoriquement non moins logique de procéder inversement, c'est-à-dire d'éliminer dans toutes les exploitations les charges réelles correspondant aux loyers effectifs ! On considérerait alors que la terre n'a pas de valeur foncière....

2° - C'est le loyer que percevrait l'exploitant s'il cédait à un tiers sa terre appropriée.

On vient de voir que les auteurs de "Nouvelle gestion" adoptent en fait cette seconde conception de même qu'ils adoptaient la seconde conception relativement aux salaires.

Or nous avons montré les aberrations et les confusions auxquelles elle pouvait mener faute de certains correctifs.

En définitive le fait que les "deux" loyers, celui qu'il faudrait payer et celui qu'on pourrait percevoir, se situent vraisemblablement au même niveau n'est pas une raison suffisante pour conclure à leur identité logique car leurs implications sont radicalement différentes.

On n'a pas le droit de conclure au bien-fondé d'une charge calculée selon l'acception du "coût d'opportunité" tout en raisonnant comme si on l'avait calculée selon le "coût économisé". Un tel procédé d'amalgame mental relève de la confusion pure et simple.

Il existe bien entendu un 3ème point de vue consistant à dire que le propriétaire agricole pourrait, non pas louer sa terre, mais la vendre. La somme réalisée serait elle-même placée, par exemple sous forme d'obligations de sociétés. Par ailleurs l'exploitant louerait de nouvelles surfaces de terre égales à ses anciennes propriétés de sorte que sa surface cultivée resterait inchangée, et le correctif relatif au "trop perçu" n'aurait plus de raison d'être.

La valeur locative fictive serait dans ces conditions la différence entre l'intérêt théorique du placement monétaire et l'annuité réelle de location. Nous verrons à propos de l'intérêt du capital (alinéa b.) ce qu'il convient de penser de cette 3ème solution.

N.B. Le cas de la rémunération fictive du "travail de direction".

Dans ce cas il devient évident que la rémunération du travail de direction est nécessairement perçue comme un "coût économisé". Aussi les difficultés logiques de son insertion parmi les charges calculées sont-elles atténuées.

Tout au plus ferons-nous valoir que son évaluation est affaire de circonstances et d'opportunité.

Si le seul intérêt des charges calculées est bien de replacer les exploitations agricoles dans un contexte homogène, rien ne paraît imposer l'estimation d'une rémunération de direction si par ailleurs aucune exploitation ne rémunère en tant que tel son principal employé.

Au cas où, par extraordinaire, on observerait pareil phénomène il nous semble que ce serait plutôt à l'exception de s'effacer plutôt que d'être élevée au rang de règle générale. (Cette remarque vaut pour n'importe quelle convention).

Certes, objectera-t-on, mais l'objectif visé est de faciliter également la comparaison avec les entreprises industrielles pour qui la rémunération de direction n'est pas simplement virtuelle.

Nous répondrons quant à nous qu'à ce degré d'abstraction, la théorie économique gagnerait à mener ses enquêtes agricoles en laboratoire.

b/ - L'intérêt du capital.

Ici encore "Nouvelle gestion..." est beaucoup moins restrictive que "L'entreprise agricole".

Si dans les deux ouvrages on a cru bon de calculer un intérêt sur le capital foncier (valeur locative) (1), et une rémunération conventionnelle du travail de direction, le premier attribue également, outre un coût d'opportunité aux salaires, un intérêt à toutes les composantes du capital d'exploitation : valeurs immobilisées (bâtiment, outillage, cheptel de trait, plantations) ou valeurs circulantes (stocks divers, cheptel de rente, "avances aux cultures", liquidités en caisses ou en banque) (2).

Suivant toujours le même type de raisonnement les auteurs de "Nouvelle gestion..." disent : "l'agriculteur a fait un gros placement d'argent dans son exploitation... allons-nous négliger les intérêts d'un si gros placement ?" ce qui signifie que "toutes choses égales par ailleurs" l'agriculteur pourrait en se désaisissant de son matériel immobilisé réaliser un fructueux placement.

Et l'on fixe à 5 % du capital le "coût d'opportunité". Une vision des choses plus correcte consiste à dire que l'exploitant propriétaire de son matériel économise indubitablement un certain paiement d'intérêt.

...

-
- (1) Avec cette restriction que "L'entreprise agricole" conçoit la valeur locative à juste titre, comme un coût économisé quand "Nouvelle gestion..." en fait un coût d'opportunité.
 - (2) Les valeurs circulantes se caractérisent par leur aptitude à reprendre à tout moment forme monétaire.

Précisons que certains documents comptables excluent le "stock-outil", stock incompressible, des valeurs circulantes. On pourrait, semble-t-il, adopter le même principe pour le stock de semences du paysan.

En effet, lorsqu'un entrepreneur fonctionne sur du matériel loué il enregistre un coût réel annuel supposé de i %. Ce coût représente non seulement le loyer normal de l'argent (J %) mais encore l'annuité d'amortissement (k %) que lui fait payer le propriétaire.

$$i = j + k.$$

De sorte que le locataire d'un matériel valant 100 amortissable en 5 ans payera une annuité globale de $j + k$.

Si $j = 5$ % et $k = 20$ % il payera la 1ère année $5 + 20$
la 2ème année $4 + 20$
la 3ème année $3 + 20$
la 4ème année $2 + 20$
la 5ème année $1 + 20$

Au terme de la période le matériel aura été amorti et le locataire aura en fait remboursé 115 sur un emprunt initial de 100.

En revanche, si l'entrepreneur fonctionne sur son propre matériel il ne supportera que l'amortissement (20 %) mais il devra se charger de la gestion de son parc-outil, des grosses réparations et des primes d'assurances (1).

Est-on en mesure d'évaluer ces contre-coûts ? Est-il plausible d'estimer à 5 % du capital le coût net économisé ? Le développement accéléré des formules de location de matériel spécialisé tendrait plutôt à faire valoir le point de vue inverse.

Faut-il alors considérer que l'entrepreneur disposant de liquidités aurait mieux fait de placer cet argent (2) et d'emprunter les sommes nécessaires à son investissement (compte tenu de la marge existant entre l'intérêt du placement et

(1) On rétorquera que le prêteur de matériel facture à son client ces différents frais. On ne le niera pas mais il est vraisemblable que le prêteur gère son parc au moindre coût grâce à ses économies d'échelle et en fait donc indirectement bénéficier le locataire.

(2) cf. ci-dessus le 3ème mode d'évaluation de la "valeur locative".

le taux des crédits agricoles d'équipement) plutôt que d'agir directement par autofinancement ? Nous pensons qu'un tel raisonnement ne peut être défendable que dans une économie dotée d'un véritable marché financier et pourvue d'un puissant réseau bancaire.

En somme par quelque bout que l'on appréhende le problème une imputation fictive de taux d'intérêt sur capitaux propres a de bonnes chances d'être totalement arbitraire dans le type de sociétés qui nous concerne.

L'assiette sur laquelle MM. Chombart, Poitevin, Tirel font porter leur calcul d'intérêt étant par ailleurs fort extensive, on arrive à la conclusion que la paysannerie constitue décidément une bien pitoyable classe d'entrepreneurs.

Ce caractère extensif est particulièrement frappant lorsque l'on examine les diverses rubriques figurant en capitaux circulants.

c/ - L'intérêt sur les capitaux circulants.

Rappelons quelles sont les rubriques :

- stocks en "magasin",
- liquidités de trésorerie,
- avances aux cultures.

La définition des stocks et des liquidités ne doit pas en principe prêter à contradiction, bien qu'en pratique l'évaluation des liquidités en milieu traditionnel paysan pose de redoutables difficultés.

Reste le problème des "avances aux cultures".

Selon MM. LAUNAY, DEBROISE et BEAUFRERE, "la notion d'avance aux cultures permet de reporter, d'un exercice A à la campagne B, les dépenses effectuées au cours de l'exercice A, et dont l'objet est destiné au cycle de production B ; c'est le

(1) - cf. ci-dessus le 3ème mode d'évaluation de la "valeur locative".

cas des engrais et semences confiés à la terre avant la fin de l'exercice, c'est également le cas de l'achat et de la nourriture de poulettes dont l'élevage est en cours en fin d'exercice et dont le but est de réaliser une campagne de ponte qui ne peut être étudiée qu'avec la campagne suivante"... (L'Entreprise agricole p. 39).

Le contenu est clair. Il correspond à ce que les comptables d'entreprise font figurer dans leurs "comptes de régularisation" d'actif.

Ainsi comprises les "avances aux cultures" ne font donc pas partie des capitaux circulants. Elles se trouvent techniquement immobilisées.

Par contre la définition qu'en donnent les auteurs de "Nouvelle gestion..." est beaucoup plus ambiguë.

Certes, il est dit (p. 44 op. cit.) : "Les avances aux cultures représentent la valeur des engrais, semences, traitements et façons culturales déjà mis en terre à la fin de la période étudiée" (définition voisine de la précédente quoique plus large car on y inclut les façons culturales, c'est-à-dire les temps de travaux). Mais en poursuivant la lecture on s'aperçoit qu'en fait les auteurs reviennent sur leur propre définition de départ pour imputer en avances aux cultures tous les engrais, toutes les semences mises en terre au fur et à mesure de la campagne et toutes les façons culturales, sous prétexte que ces divers ingrédients techniques et humains se trouvent momentanément affectés ("avancés").

Pendant que la récolte mûrit l'engrais, les semences, les façons culturales sont perçus comme autant de facteurs immobilisés privant de ce fait l'exploitation d'une certaine "opportunité".

On voit ainsi que les auteurs précités dévient la notion d'avances aux cultures de son aspect chevauchement entre campagnes pour revenir par ce biais dans leur terrain d'élection des charges calculées.

L'amalgame mental plus haut dénoncé apparaît manifeste. A suivre ces auteurs, les engrais, les semences, les façons culturales coûteraient à l'exploitant un "manque à gagner" car s'il les monnayait il en retirerait un certain

capital qu'il pourrait prêter avec intérêt... toutes choses égales par ailleurs.

N'insistons pas outre mesure. Même en prenant le terme d'avances aux cultures dans le sens restrictif d'interférences entre deux campagnes agricoles il nous paraît bien délicat d'évaluer un taux d'intérêt sur les facteurs "immobilisés" avant la fin d'un exercice A et qui ne fructifieront qu'avec la campagne B.

Quant au taux d'intérêt sur les façons culturales nous avouons n'en pas comprendre la signification. Nous ferons valoir quatre observations :

- 1°- Si le travail est bien une "avance" aux cultures et représenterait en tant que tel un certain placement méritant intérêt, il nous semble que la récolte à venir est cet intérêt,
- 2°- Si le travail "avancé" aux cultures, donc affecté à une certaine destination, implique théoriquement la renonciation à d'autres affectations, ce n'est plus un taux d'intérêt qu'il conviendrait d'évaluer mais un coût d'opportunité. Or les auteurs l'ont déjà intégré aux charges calculées,
- 3°- Que vaut le taux d'intérêt lorsque l'on doit tenir compte du chômage déguisé ?

Si tout travail, saisi comme placement momentanément immobilisé, mérite intérêt, réciproquement tout le temps chômé (qui équilibre largement le temps ouvré) devrait se voir imputer une valeur d'intérêt négative, de sorte que l'intérêt annuel moyen pourrait aussi bien être nul ou négatif... Cet intérêt négatif venant en déduction des charges calculées faut-il conclure que le profit augmenterait en cessant de travailler ?

- 4°- Les façons culturales ne sont pas des actes irréversibles. A tout moment on peut les interrompre.

Ainsi en Côte d'Ivoire, dans la région de Bouaké, les rendements du tabac sont très instables. Les paysans consacrent pourtant de longues journées au repiquage et au sarclage bien que ce soit dans les dernières phases que tout se joue.

Si le rendement s'annonce alors très mauvais le planteur n'hésite pas à abandonner son activité.

C'est peut-être le seul cas d'ailleurs où l'on pourrait a posteriori calculer un taux d'intérêt sur toutes les façons culturales préalables "avancées" ainsi en pure perte. Ce serait le taux d'intérêt d'un travail perdu. Dans le même ordre d'idées, on pourrait valablement admettre en charges calculées le taux d'intérêt perdu sur des liquidités dormant inutilement en caisse. Encore faudrait-il réussir à chiffrer ces liquidités en faisant la part entre la thésaurisation du ménage et celle de l'exploitation, ce qui est un autre problème.

*

* *

En résumé les agrégats dégagés par les gestionnaires d'exploitations agricoles en dépit des critiques qu'ils peuvent susciter ne sont pas dénués de valeur. Il faut leur reconnaître au moins un souci louable de classification.

Malheureusement un excès de zèle nuit à certaines démonstrations par suite d'une confusion entre les notions de coût économisé et de pseudo coût d'opportunité.

D'autre part les schémas d'analyse proposés restent trop étroitement liés à un type d'agriculture technicienne et industrialisée. Le fait que les soldes obtenus ne distinguent jamais la partie monétaire de la partie en nature considérée comme négligeable est assez révélateur.

Enfin si l'analyse gestionnaire apparaît très détaillée pour ce qui concerne l'exploitation au sens strict elle ne pousse pas son investigation au-delà. Elle n'aborde ni les activités annexes ni le ménage en tant que siège des décisions relatives à la consommation, l'épargne et l'investissement.

*

* *

§ 2 - Les comptes et agrégats introduits par la comptabilité générale d'entreprise

On se bornera à quelques considérations pratiques. D'une part, il n'entre pas dans notre propos de présenter en détail les règles relatives à la tenue des comptes d'une entreprise, d'autre part en raison des points communs pouvant exister entre les deux approches gestionnaire et comptable.

En effet la méthode gestionnaire (agricole ou industrielle), s'appuie en fait sur une comptabilité analytique d'entreprise et celle-ci quoique largement autonome s'articule néanmoins sur la comptabilité générale. Il n'y a donc pas contradiction absolue entre les deux systèmes mais complémentarité.

La comptabilité générale étant impérative et normative alors que la comptabilité analytique reste facultative et essentiellement indicative. L'une impose des règles, l'autre propose des conventions. Encore faut-il que ces conventions soient plausibles et que l'on ait analysé leurs propres contraintes (cf. § 1).

La comptabilité générale distingue :

- des comptes de gestion qui traduisent des mouvements de valeurs durant l'exercice,
- des comptes de situation qui traduisent des états de valeurs.

Une même opération laisse ainsi son empreinte simultanée et inversée sur les deux types de comptes.

Les comptes de gestion aboutissent en fin d'année au "résultat net" de l'exercice et les comptes de situation se synthétisent dans le bilan en deux colonnes d'actif et de passif dont la différence constitue également le "résultat net" du même exercice.

Si au terme de l'exercice le passif est supérieur à l'actif il y a eu "perte" et les comptes de gestion montreront que la perte (inscrite à l'actif du bilan) provient d'un excès des charges sur le produit annuel. Inversement si le produit excède les charges, le solde positif apparaîtra dans la colonne passif du bilan afin de restaurer l'équilibre.

D'autre part la comptabilité générale prend soin de distinguer le résultat normal d'exploitation du résultat réellement constaté. A cette fin, elle décontracte les comptes de gestion en un "compte d'exploitation générale" donnant le résultat normal de l'entreprise et un "compte pertes et profits" chargé de recueillir le fruit des faits accidentels, des faits extérieurs à l'activité courante de l'entreprise ou les séquelles d'exercices antérieurs. Le second solde qualifié de "résultat net total" est le solde figurant au bilan.

Le "compte d'exploitation générale" peut à son tour se scinder en deux éléments :

- un compte d'exploitation brute ne retenant que les charges normales variables et donnant le "résultat normal brut" ; agrégat que l'on pourrait comparer à la "marge technique brute" des gestionnaires si ceux-ci ne faisaient pas intervenir au sein des charges variables des "charges calculées" (intérêts sur cheptel de rente et sur capitaux circulants) (cf. § 1),

- un compte d'exploitation nette qui déduit du solde précédent les charges normales fixes. On obtient ainsi le "résultat normal net" qui serait le pendant de la "marge technique nette" abstraction faite des charges fixes calculées (valeur locative des terres, travail de direction, salaires familiaux, intérêts sur capital immobilisé).

Cependant même après retrait des "charges calculées" la correspondance ne serait pas parfaite entre ces deux familles d'agrégats car les frais de structure, éliminés des coûts techniques proprement dits dans la méthode gestionnaire figurent au contraire en frais courants dans les comptes d'exploitation générale d'entreprise.

Par ailleurs si tous les frais anormaux, variables ou fixes, sont éliminés du compte d'exploitation générale, on est loin d'avoir la même certitude au sujet des comptes gestionnaires. En effet leur produit est saisi globalement, y compris les produits exceptionnels. Or dans leurs coûts techniques il ne semble pas que les coûts exceptionnels soient intégrés puisqu'ils sont déduits au niveau du profit. Il y a donc là une nouvelle source de malentendus que nous devons trancher en faveur du "Plan comptable".

Toutefois la différence fondamentale entre le "compte d'exploitation générale" d'une entreprise et le schéma du gestionnaire agricole réside, comme l'adjectif "générale" l'indique, dans le fait que le comptable d'entreprise considère l'intégralité des produits et revenus procurés par les activités courantes du producteur.

En conséquence, dans le cas d'une exploitation agricole familiale, non seulement les produits nés de la ferme apparaîtront en ressources mais aussi l'ensemble des produits annexes, secondaires ou extérieurs ; revenus du commerce, revenus d'artisanat, salaires perçus au dehors, etc... postes dont la comptabilité analytique se chargera, si besoin est, de calculer les coûts et la rentabilité spécifiques.

Pour nous le problème est alors le suivant : sommes-nous capables de mener une comptabilité analytique aussi détaillée ?

Les critiques adressées à la méthode gestionnaire induisent à répondre par la négative en sorte que nous serons pratiquement contraints de rejeter également la démarche comptable en dépit des avantages évidents qu'elle présente. Certes nous tiendrons compte de son enseignement mais en le réinterprétant. Ainsi au lieu d'un compte d'exploitation générale nous nous contenterons d'un compte d'exploitation partielle, ce qui nous rapprochera quelque peu de la méthode gestionnaire.

Les autres activités ne seront pas sacrifiées pour autant mais seront reprises séparément sous une forme simplifiée afin de ne pas confondre dans un

même "résultat" le fruit de l'exploitation stricto-sensu et le fruit des autres activités familiales.

§ 3 - Les principes de la comptabilité nationale

La comptabilité nationale "décrit les phénomènes fondamentaux de la production, de la distribution, de la répartition et de l'accumulation des richesses..." (1). Elle a donc vocation à représenter l'ensemble des activités économiques dans un système intégré de comptes d'agents et de comptes d'opérations.

Le fonctionnement économique d'une entreprise peut donner lieu à l'établissement de cinq comptes d'opérations successifs :

- le compte de production soldé par la valeur ajoutée,
- le compte d'exploitation soldé par le revenu d'exploitation,
- le compte d'affectation soldé par l'épargne,
- le compte de capital soldé par le besoin ou la capacité de financement,
- le compte financier indiquant la manière dont le solde du compte de capital a été résorbé.

Pratiquement seuls les trois comptes médians sont utilisés.

Le compte d'exploitation enregistre les opérations qui intéressent les activités productives.

Abstraction faite de différences purement nominales, il obéit de très près aux principes de la comptabilité générale.

"Le compte d'affectation concerne les opérations relatives à la formation et à l'utilisation des revenus. Pour les entreprises il analyse la distribution

...

(1) - Initiation à la comptabilité nationale. I.N.S.E.E. - 1964.

du revenu d'exploitation et les différentes recettes hors-exploitation. Pour les ménages, il enregistre toutes les ressources et leurs emplois en consommation, impôt, épargne, etc..." (I.N.S.E.E. - op. cit.).

Dans le cas où l'entreprise et le ménage sont une seule et même unité le comptable national la scinde fictivement en deux agents complémentaires. Ainsi les comptes des entreprises inscrivent en "production" la récolte des exploitants agricoles et la partie autoconsommée est débitée au compte d'affectation des ménages.

"Le compte de capital concerne les opérations relatives au patrimoine de l'agent considéré. Il enregistre donc à la fois les acquisitions de biens d'équipement, les variations de stocks et les modifications dans les avoirs financiers ou dans les encaisses liquides de l'agent considéré."

Evidemment on ne doit pas confondre "compte de capital" et "bilan". Contrairement à la comptabilité d'entreprise la comptabilité nationale n'a pas encore les moyens d'évaluer l'état du patrimoine des différents agents. Son compte de capital reste un "compte de gestion" et non un "compte de situation".

En somme les agrégats dégagés par la comptabilité nationale sont à la fois plus étroits (pas d'estimation du patrimoine) et plus variés que les agrégats de la comptabilité d'entreprise puisqu'ils explicitent le fonctionnement global de l'agent considéré à travers ses opérations sur biens et services (production, consommation, formation de capital fixe, formation de stocks, amortissement), ses opérations sur revenus produits (rémunération des salariés, revenus bruts de la propriété et de l'entreprise), ses opérations de transferts (impôts, subventions, cotisations) et ses opérations financières (placements, prêts, emprunts, recouvrements, remboursements).

Par ailleurs n'ayant pas comme la comptabilité privée le souci du détail et du particulier elle se contente d'agrégats relativement globaux.

Par suite ses comptes d'exploitation n'ont pas à faire intervenir la distinction entre charges fixes et charges variables. A l'échelon macro-économique

le "point mort" n'a guère de signification.

Néanmoins il convient d'être plus prudent en ce qui concerne la distinction entre charges réelles et charges calculées.

D'une part certaines similitudes de vocabulaire risquent de prêter à confusion. Ainsi, lorsque la comptabilité nationale ajoute, en emplois du compte d'affectation des ménages, les loyers fictifs des propriétaires aux loyers réellement payés par les locataires de logements d'habitation, c'est qu'auparavant elle les a portés en ressources du compte d'exploitation, sous la rubrique "gestion de la propriété immobilière". Les propriétaires occupant eux-mêmes leurs logements consomment les services produits par leur propre gestion. L'opération est donc blanche.

D'autre part la comptabilité nationale renonce à attribuer un caractère productif aux travaux accomplis à l'intérieur d'un ménage. S'il n'y a pas de produit il n'y a pas non plus de coût et donc pas de salaire fictif. Le coût de la production agricole des ménages comprendra exclusivement les salaires réels, les prestations en nature, l'autoconsommation et les frais divers d'exploitation.

La comptabilité nationale fait cependant mention d'une charge calculée purement fictive, sous forme d'intérêts imputés aux capitaux propres d'exploitation. Au niveau national on peut raisonnablement estimer qu'une telle imputation ne soulève pas les mêmes difficultés qu'au niveau micro-économique. Plus simplement, la comptabilité nationale détermine les coûts de production en passant d'agrégats définis "aux prix du marché" à des agrégats calculés "au coût des facteurs". Pour cela elle retranche des premiers les impôts indirects (1) nets de subventions, ne laissant subsister que les rémunérations des facteurs productifs. La valeur ajoutée brute au coût des facteurs divisée par la valeur du capital productif donnera la productivité du capital ; divisée par le nombre d'U.T. elle donnera la productivité du travail.

(1) Au sens comptable et non fiscal : taxes à la valeur ajoutée, taxes sur chiffre d'affaire, patentes, impôts fonciers, droits de douane, etc... tous impôts qui accompagnent normalement les activités productives et frappent le producteur en amont de son revenu d'exploitation.

Les subventions à rajouter sont uniquement celles correspondant à la participation normale de la puissance publique aux opérations de production. Sont donc exclues les subventions d'équipement.

En définitive le schéma français complet peut être résumé ainsi :

Compte de production

Inputs.	!	!	!
!_ matières premières	!	!	Production brute globale
!_ fournitures	!	!	Accroissement net de stocks
!_ services	!	!	
	!	!	
Solde 1 - <u>Valeur ajoutée brute</u>	!	!	

Compte d'exploitation

	!	!	!
Main d'oeuvre	!	!	Solde 1
Fermages, loyers	!	!	+ Subventions d'exploitation
Frais financiers	!	!	- Impôts indirects
Assurances I.A.R.D.	!	!	= V.A. brute au coût des facteurs
	!	!	
Solde 2 - <u>Revenu brut d'exploitation</u>	!	!	
	!	!	
- Amortissement et provisions	!	!	
	!	!	
Solde 3 - <u>Revenu net d'exploitation</u>	!	!	

Compte d'affectation

	!	!	!
Consommation finale	!	!	Solde 3
Dividendes et transferts courants (1)	!	!	+ Transferts courants
	!	!	+ Gains exceptionnels
Impôts directs	!	!	
Pertes exceptionnelles	!	!	
	!	!	
Solde 4 - <u>Epargne nette</u>	!	!	

Compte de capital

	!	!	!
Formation nette de capital fixe	!	!	Solde 4
Accroissement net des stocks	!	!	+ Subventions d'équipement (2)
	!	!	
Solde 5 - <u>Capacité de financement</u>	!	!	<u>Besoin de financement</u>

Compte financier

Variation nette d'actif	!)	!	Capacité de financement
- Variation nette de passif	!)	!	
	(!	!	
Besoin de financement	(!	!	Variation nette de passif
	(!	!	- Variation nette d'actif

- (1) - L'insertion des dividendes au compte d'affectation est controversée.
- (2) - Les subventions autres que d'exploitation sont théoriquement inscrites au niveau du compte d'affectation, bien qu'il soit parfois délicat de distinguer les subventions d'équilibre des subventions d'exploitation.

Les subventions d'équilibre sont accordées en principe au vu du revenu net, pourtant le comptable national les traite désormais comme des subventions d'exploitation.

En conclusion nous retiendrons du schéma national surtout sa dialectique d'ensemble consistant à définir les différents types d'opérations et à isoler des phases comptables de décision.

*

* *

Pour nous résumer il y a certainement à prendre et à laisser mais surtout à aménager dans les trois démarches que nous venons tour à tour d'examiner.

La démarche "gestionnaire" vaut essentiellement par son effort de classification des charges d'exploitation entre charges variables ou fixes et sa recherche des rendements critiques. Par contre sa définition des charges calculées, beaucoup plus contestable, même sur le plan théorique, est loin de faire l'unanimité des auteurs. Elle revient à confondre des agrégats de comptabilité avec des agrégats de pure gestion, quand ce sont là deux domaines qui doivent rester distincts sous peine de retirer toute signification aux soldes dégagés.

La démarche de comptabilité générale ne fait pas cette confusion et présente l'avantage d'analyser l'intégralité des activités productives de l'agent considéré.

Toutefois cet avantage est largement atténué dans le cas d'exploitations familiales diversifiées et peu monétarisées. D'autre part son intérêt essentiel est de jouer simultanément sur deux types de comptes, des comptes d'opérations et des comptes de situation ramassés en fin d'année dans un bilan. Or, à supposer que le "bilan de l'entreprise" ait un sens pour une famille paysanne, il serait illusoire de chercher à l'établir.

Enfin la démarche de la comptabilité nationale nous apprend sinon à classer des charges du moins à ordonner des flux à l'intérieur de comptes d'opérations.

II - UN CADRE D'ANALYSE POSSIBLE

Plaçons nous dans le cadre d'exploitations malgaches produisant :

- 1 - Riz irrigué,
- 2 - Cultures sèches traditionnelles (C.S.T.),
- 3 - Cultures sèches améliorées (C.S.A.),
- 4 - Elevage.

Nous déterminons ainsi une première sphère (A) d'activités proprement agricoles.

A côté de cette sphère (A) on aura également une sphère (B) d'activités para-agricoles (pêche, chasse, cueillette), une sphère (C) d'activités commerciales (D) d'activités artisanales, (E) d'activités diverses (salaires hors exploitation (1), revenus de migrations, pensions, transferts coutumiers).

Au niveau de chacune de ces sphères il conviendrait de distinguer la partie monétaire (A' - B' - C' - D' - E') de la partie non monétaire (A'' - B'' - D'' - E''). En pratique nous devons dans certains cas nous contenter des postes monétaires.

(1) - Les prestations de services fournies, les travaux pour autrui, la location de matériel aratoire seront donc exclus du "compte d'exploitation" agricole car nous préférons augmenter l'hétérogénéité de la sphère (E) plutôt que celle de la sphère (A) ou même (B). A la limite il est d'ailleurs assez artificiel de vouloir séparer les revenus de migration des salaires perçus chez autrui.

Le ratio : $\frac{A}{A + B + C + D + E}$ traduira le poids relatif de l'exploitation agricole dans l'ensemble du produit global familial,

et : $\frac{A'}{A' + B' + C' + D' + E'}$ le même poids relatif du point de vue monétaire.

Le ratio : $\frac{A' + B' + C' + D' + E'}{A + \dots + E}$ le degré d'ouverture familiale à l'économie monétaire.

Le ratio : $\frac{A' / A}{B' + C' + D' + E' / B + C + D + E}$ permettra de définir le retard relatif de la sphère agricole par rapport aux sphères extra-agricoles dans le degré d'ouverture à l'économie monétaire.

Le ratio : $\frac{A (1 + 2 + 3)}{S.A.U.}$ donnera une première idée de la productivité brute à l'hectare des terres cultivées.

$\frac{A (1 + 2 + 3 + 4)}{U.T.}$ la productivité brute par unité travailleur.

Avec les agrégats (A') au numérateur nous obtenons la productivité brute monétaire des facteurs terre ou travail.

Jusqu'ici nous avons raisonné sans tenir compte des charges. En face de A' et A'' nous aurons des charges Z' et Z'' (= Z), de même en face de B' C' D' E' et B'' (?) D'' E'' nous aurons des charges qu'il conviendrait de ventiler (S' T' U' V' et S'' T'' U'' V'') mais il est douteux que nous obtenions la même précision relative que pour Z' et Z''. D'autre part, l'objectif étant de moderniser les exploitations agricoles nous avons intérêt à isoler les charges spécifiquement agricoles. C'est pourquoi il serait dangereux de mettre sur le même plan les charges de type Z et les charges de type S, T, U, V.

En bref nous dresserons un "compte d'exploitation partielle", limité à la sphère agricole.

§ 1 - Détermination du produit interne d'exploitation (A)

Il n'existe pas de règle uniforme pour déterminer le produit brut d'exploitation.

A - Pour les productions végétales destinées en principe à la consommation (riz, manioc, igname, pomme de terre, haricot, maïs...) le produit brut de la période sera évalué à partir des postes suivants :

- 1 - stock initial de produits agricoles,
- 2 - autoconsommation finale courante du ménage,
- 3 - prestation nette en nature à l'extérieur (prestations fournies moins prestations reçues),
- 4 - vente nette du produit (vente - rachat),
- 5 - prestation en nature à la main d'oeuvre,
- 6 - prestation en nature rémunérant les facteurs autres que la m.o. (loyers, fermages...),
- 7 - perte courante,
- 8 - utilisation pour semences ou cessions aux animaux des auto-fournitures,
- 9 - stock final de produits agricoles.

$$A = (2) + (3) + (4) + (5) + (6) + (7) + (8) + (9) - (1).$$

Le produit monétaire A' = (4).

Le produit en nature A'' = (2 + 3 + 5 + 6 + 7 + 8 + 9) - (1).

Le produit net = A - (7).

L'autoconsommation au sens large (2 + 3 + 5 + 6), les pertes (7) seront estimées au prix de vente moyen de la période.

Les semences (8), au prix de vente en période de semences et les cessions aux animaux (8), soit au prix de vente moyen de la campagne, soit sur la base du coût de production.

Les stocks (1) et (9) seront estimés l'un et l'autre au prix de vente moyen de la période afin d'expurger leur variation des mouvements de prix.

N.B. - Le produit brut des arbres fruitiers ne retiendra que les postes :
(2) + (3) + (4) + (5) + (6).

N.B. - Au cas où des pertes exceptionnelles apparaîtraient il ne faudrait pas fausser l'image de la productivité normale de l'exploitation (A - (7)). Ces pertes seront donc additionnées fictivement au stock final et viendront en déduction ultérieurement au niveau du compte d'affectation.

N.B. - Cherchant à déterminer le produit interne à l'exploitation nous n'avons pas à intégrer les prestations gratuites reçues de l'extérieur non plus que les prestations rémunérant en nature ou en monnaie les services fournis à l'extérieur. Notre poste (3) est donc évalué net des prestations reçues et les salaires pour services extérieurs n'apparaissent pas dans le produit monétaire.

Cependant, les rémunérations correspondant à la fourniture de travail extérieur et les transferts reçus gratuitement seront introduits en ressources du compte d'affectation.

B - Pour les productions non destinées à la consommation (paille, herbe, fumier...) on retiendra les postes :

- 1 - stock initial,
- 3 - prestation nette en nature à l'extérieur,
- 4 - vente nette,
- 6 - rémunération en nature des facteurs autres que la main d'oeuvre,
- 8 - cession aux animaux,
- 9 - stock final.

Les postes (2) et (5) disparaissent par définition. On élimine également les pertes (7) difficiles à comptabiliser.

$$A = (3 + 4 + 6 + 8 + 9) - (1)$$

$$A' = (4)$$

$$A'' = (3 + 6 + 8 + 9) - (1).$$

Cependant, comme précédemment, les pertes exceptionnelles par leur ampleur pourront être fictivement ajoutées au stock final et déduites dans le compte d'affectation.

C - Pour les produits d'élevage on retiendra les postes :

- 1 - stock initial (inventaire du cheptel),
- 2 - autoconsommation finale courante,
- 3 - prestation nette en nature à l'extérieur,
- 4 - vente nette,
- 5 - prestation en nature à la main d'oeuvre,
- 6 - rémunération en nature des facteurs autres que la main d'oeuvre,
- 8 - cession éventuelle (lait au veau),
- 9 - stock final (inventaire du cheptel).

Il n'y a pas lieu d'évaluer les stocks de sous-produits (lait, oeufs, fromage) non plus sans doute que les pertes courantes (7).

Par contre les pertes exceptionnelles décimant le troupeau, quelle que soit leur cause (épidémie ou cérémonie rituelle) s'ajouteront pour mémoire au stock final, c'est-à-dire en valeur d'inventaire, selon le principe déjà admis pour les autres productions.

Inversement si le ménage recueille exceptionnellement des animaux en vue d'une prochaine cérémonie ceux-ci devront être comptabilisés hors inventaire et gonfleront une rubrique adéquate du compte d'affectation. On comprend donc la nécessité de ne retenir dans le poste (2) que l'autoconsommation courante du ménage.

Par ailleurs nous pourrions sans inconvénient éliminer des inventaires d'animaux tous les individus dont la survie est encore aléatoire en se fixant par exemple un âge de 15 jours minimum pour les volailles, 1 mois à 2 mois pour les mammifères. (En Afrique les services d'élevage se montrent beaucoup plus restrictifs lorsqu'ils procèdent à des estimations : élimination de tous les sujets non sevrés et de toutes les volailles n'ayant pas atteint le stade de la pondaison).

Ces délais minima de maturation des animaux à prendre en considération seront en pratique établis au vu des us et coutumes locaux. A partir de quel âge accepte-t-on d'acheter des jeunes poulets, des cabris, des porcelets, etc... ?

§ 2 - Détermination des charges d'exploitation (Z)

Nous avons vu le profit à tirer de la séparation des charges fixes et des charges variables.

En pays sous-développé il est incontestable que le paysan a une conscience aiguë sinon de ses charges fixes qu'il "oublie" volontiers du moins de ses charges variables. Cela résulte en partie de ce que les premières sont davantage supportées en nature et sont indissociables de son mode de vie. Il serait faux de dire qu'il ne les connaît pas mais elles restent comme détachées de son exploitation. Sauf exception, les charges variables ne sont donc pas perçues par le paysan comme des facteurs appelés à rentabiliser au maximum ses charges fixes. Il en attend à la fois plus et moins : Plus, car c'est en elles seules qu'il va placer tous ses espoirs de production. Moins, car il estime qu'elles doivent suffire à cette production.

Conséquence : le paysan auquel est proposé un programme de modernisation a rarement l'impression de posséder tous les éléments du calcul.

S'il suit assez volontiers le mouvement qui s'opère autour de lui il a parfois la sensation d'avoir été floué lorsque des charges fixes d'un nouveau genre qu'il n'escomptait point sortent du circuit d'autofourniture pour se rattacher monétairement à son exploitation.

A nos yeux la distinction monétaire - non monétaire est donc au moins aussi importante que la distinction variable-fixe.

Reste le problème de la prise en compte des charges "calculées" au côté des charges réelles.

Nous adopterons deux principes :

- 1 - Eu égard à leur caractère conventionnel et souvent inadapté à l'agriculture traditionnelle peu monétarisée nous nous limiterons à l'estimation des salaires familiaux et à la valeur locative des terres pris dans le sens de coût économisé.
- 2 - Conformément aux règles de la comptabilité générale d'entreprise nous éviterons de faire interférer leur calcul avec les agrégats économiques (revenu, profit, épargne).

Dans la même optique il paraît souhaitable, comme le font les comptes nationaux, de scinder le compte d'exploitation en un compte de production (produit et inputs matériels) soldé par la valeur ajoutée et un compte d'exploitation proprement dit décomposant la valeur ajoutée en différents postes rémunérant les facteurs de production (terre, capital, travail).

En procédant ainsi on a au moins l'assurance d'un premier agrégat (valeur ajoutée) pur de toutes estimations fictives.

Les charges comprennent donc deux éléments distincts :

- des inputs de matières, de fournitures et de services relevant du compte de "production",
- des coûts de facteurs relevant du compte "d'exploitation".

A - Le compte de production agricole

Au produit est inscrit le produit brut A avec ses éléments monétaires A' et ses éléments en nature A".

Les charges de production (inputs) sont constituées de consommation de produits intermédiaires.

Inputs en monnaie		Inputs en nature		TOTAL
Variables	Fixes	Variables	Fixes	
Engrais		Fumier ...		
Semences		Semences		
Traitements				
Carburants...				
Fournitures diverses	Entretien du			
Fourrage et aliments	matériel et des	Fourrage		
du bétail	installations	Pertes courantes		
X'1	X'2	X''1	X''2	X

$A - X =$ valeur ajoutée totale brute au prix du marché.

$A' - (X'_1 + X'_2) =$ valeur ajoutée monétaire.

La valeur ajoutée monétaire est intéressante à dégager car elle indique la manière dont les ventes de produits agricoles (A') participent à la couverture des coûts de facteurs utilisés par l'exploitation ($Y'_1 + Y'_2 + Am$) (cf. infra. B) une fois déduits les inputs monétaires, c'est-à-dire les achats pour consommations intermédiaires.

Cette grandeur n'a donc pas le même usage que la "marge brute sur éléments variables" définie par les gestionnaires bien qu'elle puisse elle aussi conduire à l'estimation d'un rendement critique.

D'autre part, que l'on considère la valeur ajoutée totale (A - X) ou la fraction monétaire (A' - X') on peut sans difficultés majeures évaluer la contribution de chaque secteur (riz, C.S.A., C.S.T., élevage) car les inputs sont en général des coûts de production directement imputables.

Le calcul préalable de la valeur ajoutée présente en outre l'avantage d'explicitier le fonctionnement interne de l'exploitation et par suite fournit un critère de classification à ne pas négliger.

En effet les exploitations peuvent aboutir à des revenus voisins à partir de valeurs ajoutées très variées ou inversement dégager une même valeur ajoutée et se solder en définitive par des revenus différents.

Il y a donc là un facteur d'analyse supplémentaire qui nous échapperait si nous considérons uniquement le revenu.

Nous pensons en particulier aux rapports :

$$\frac{\text{Valeur ajoutée}}{\text{Résultat brut}} \quad \text{et} \quad \frac{\text{Valeur ajoutée monétaire}}{\text{Revenu brut}}$$

Sur le plan des relations économiques inter-branches la mise en évidence des consommations intermédiaires permet aussi de juger du degré d'intégration de la branche agricole à l'ensemble du système industriel.

Enfin, par l'examen de l'origine des inputs on sait dans quelle mesure les exploitations agricoles s'intègrent à l'économie nationale (inputs nationaux) ou à l'économie étrangère (inputs importés) et conséquemment quelle est leur influence sur l'équilibre du commerce extérieur.

*

* *

...

N.B. - Les semences venant en inputs ne sont pas nécessairement égales aux semences déterminées par le produit brut. Les inputs de la période peuvent en effet concerner pour partie des semences déjà mises en terre au début de l'exercice alors que les semences apparaissant en produit peuvent en partie être destinées à la campagne suivante.

*

* *

B - Le compte d'exploitation agricole

Ce compte est crédité du solde précédent $(A - X)$ dont on peut ne considérer que la partie monétaire $(A' - X')$.

Dans les deux cas la valeur ajoutée a pour mission de rémunérer les facteurs de production (terre, capital, travail).

C'est à ce niveau que vont être ajoutées s'il y a lieu les subventions d'exploitation (s) .

Le crédit du compte devient $(A - X) + (s)$ ou $(A' - X') + (s)$.⁽¹⁾

C'est à ce niveau également que vont apparaître les charges calculées (F) ainsi que les amortissements (Am) .

(1) Nous admettons ici, pour simplifier, que les subventions (s) sont accordées en espèces. Bien entendu des subventions peuvent être en nature.

Soit le tableau à 5 colonnes :

Charges en monnaie			Charges en nature		TOTAL
Variables	Fixes	Fictives	Variables	Fixes	
! Salaire à M.O. : temporaire	! Salaire à M.O. : permanente	! Salaires familiaux	! Prestations à M.O. : temporaire	! Prestations à M.O. : permanente	
! Fermage en monnaie	! Frais financiers	! Valeur locative	! Fermage en nature	! Loyers en nature	
	! Assurances (1)				
	! Loyers réels				
	! Impôts indirects				
! Y' 1	! Y' 2	! F	! Y" 1	! Y" 2	! Y + F
	! Amortissement				
	! • matériel				
	! • installations				
	! • fumure de fond et création de culture				
	! Y' 2 + Am.				! Y + Am + F

(1) Assurance grêle.

N.B. - Conformément aux règles de la comptabilité nationale nous avons inscrit les assurances liées à l'activité agricole dans le compte d'exploitation. Par contre les indemnités reçues (que la comptabilité macro économique déduit des primes versées pour ne faire apparaître en charges que leur différence) seront inscrites en ressource du compte d'affectation.

Toutefois il serait peut-être plus judicieux d'imputer les primes versées au compte de production afin de n'inscrire en compte d'exploitation que les rémunérations de facteurs stricto-sensu.

N.B. - Les frais financiers correspondent à des paiements d'intérêt, éventuellement à des frais d'expédition (ces derniers devant être intégrés aux frais variables).

N.B. - La distinction fermage - loyer est justifiée dans la mesure où le fermage est fonction de la récolte, contrairement au loyer.

- Les impôts indirects concernent les taxes foncières, les patentes et tonlieux de marché (à l'exception des taxes frappant les activités spécifiquement "commerciales") ; l'impôt sur les troupeaux.

- Le poste "prestations en nature" à la main d'oeuvre permanente familiale ne devrait pas en bonne logique recouvrir l'intégralité de l'autoconsommation du ménage car celle-ci est en partie seulement une consommation "intermédiaire" rémunérant les résidents actifs de l'exploitation et pour le reste une autoconsommation "finale". (Nous avons fait la distinction dans le produit).

Il conviendrait donc de raisonner en terme d'unité de consommateur (U.C.). A défaut d'une pondération plus scientifique on adoptera la convention suivante : chaque travailleur permanent, quelle que soit sa pondération dans l'échelle U.T., représente 1 U.C. et tout autre résident 0,5 U.C.

Ainsi un ménage de 6 personnes dont 3 travailleurs permanents, supportera en "prestations en nature à la main-d'oeuvre permanente" 75 % de l'autoconsommation courante totale. Le solde (25 %) sera repris en compte d'affectation en même temps que les diverses utilisations finales du revenu.

- Le problème de l'affectation des charges à la campagne étudiée.

On sait qu'il se pose en agriculture un problème de ventilation des charges dû au chevauchement des cycles végétaux.

Certains produits sont déjà mis en terre en début de campagne et certains le seront à nouveau en fin de campagne au profit de l'exercice suivant.

a/ - Les produits en terre

Ces produits sont des semences, du fumier ou des doses d'engrais. Ils peuvent d'autre part être de nature autoproduite ou de nature commerciale.

Dans tous les cas les charges nettes de produits pour la période étudiée sont égales à :

- 1 - produits déjà en terre au début de l'exercice,
- 2 - achat de fournitures utilisées pour l'exercice,
- 3 - autofournitures utilisées pour l'exercice,
- 4 - prestation en nature à la main d'oeuvre,
- 5 - rémunérations diverses payées en nature (loyers, fermages,...)
- 6 - pertes courantes.

3, 4, 5, 6 constituent une charge en nature, 2 une charge en monnaie.

Pour 1 il convient d'évaluer par interview la fraction correspondant à une autofourniture et celle correspondant à une dépense en monnaie.

b/ - Les façons culturales

Théoriquement il s'imposerait que l'on corrigeât également les charges de main-d'oeuvre enregistrées afin de les raccorder à la période adéquate.

Nous préférons cependant ne pas compliquer le schéma car les moyens de vérification sont assez hypothétiques. Nous nous satisferons donc d'un simple enregistrement chronologique d'autant plus volontiers que ces charges risquent de supporter une marge d'erreur déjà considérable.

Avant de poursuivre l'analyse examinons à titre d'exemple un compte simplifié établi sur la base des principes définis ci-dessus.

Soit une exploitation pourvue d'animaux d'élevage et produisant du paddy, de la paille et du fumier. Elle achète d'autre part des engrais et supporte des charges monétaires diverses (salaires, impôts indirects nets de subventions, amortissement, entretien... = d).

	Paddy	Paille	Elevage	Lait- oeufs	Fumier	T	Engrais
0. En terre début d'année	20	-	-	-	30	50	20
Oa- acheté	10				10	20	20
Ob- autofourni	10				20	30	-
1. Stock initial	80	40	200	-	30	350	10
2. Autoconsommation finale	60	-	50	20	-	130	-
3. Prestation nette à l'ext.	20	10	10	10	10	60	-
4a. Vente de produits	250	50	100	30	50	480	-
4b. Achat de l'année t	30	10	40	-	10	90	30
5. Autoconsom. M.O.	70	-	50	20	-	140	-
6. Perte courante	40	-	-	-	-	40	-
7. Autofournitures	30	100	-	20	70	220	-
7a- pour l'année t	10	100		20	40	170	-
7b- pour l'année t + 1	20	-		-	30	50	-
8. Rémunération en nature des facteurs autres que la M.O.	20	10	20	-	10	60	-
X. Semences ou produits achetés utilisés	20	-	-	-	-	20	40
Xa- pour l'année t	10					10	30
Xb- pour l'année t + 1	10					10	10
9. Stock final	100	50	240	-	20	410	0
A =	480	170	230	100	120	1100	
A' =	220	40	60	30	40	390	
A'' =	260	130	170	70	80	710	

Le produit brut d'exploitation (A) est déterminé par la formule :

$$\begin{aligned}(9) - (1) + (2) + (3) + (4a) - (4b) + (5) + (6) + (7) + (8) &= 1.100 \\ A' = (4a) - (4b) &= 390 \\ A'' = (9) - (1) + (2) + (3) + (5) + (6) + (7) + (8) &= 710\end{aligned}$$

Les charges correspondant à la campagne :

$$\begin{aligned}(0a) + (0b) + (5) + (6) + (7a) + (8) + (Xa) + (d) \\ = 40 + 30 + 140 + 40 + 170 + 60 + 40 + 100 &= 620\end{aligned}$$

Les charges "en monnaie" :

$$(0a) + (Xa) + (d) = 180$$

Les charges "en nature" :

$$(0b) + (5) + (6) + (7a) + (8) = 440$$

Le résultat net pour la campagne = 1.100 - 620 = 480

Le résultat en nature = 710 - 440 = 270

Le revenu en monnaie = 390 - 180 = 210

Le résultat de "campagne" est naturellement celui qu'il faut considérer pour apprécier l'activité normale de l'exploitation dans le cadre d'un cycle agricole complet.

Par contre lorsque nous passerons au compte d'affectation ce qui importe est la situation réelle de trésorerie car c'est d'elle que va dépendre l'affectation du revenu disponible entre ses différentes utilisations finales (consommation, épargne, investissement).

Pour ce faire il suffit de passer des charges de "campagne" aux charges "enregistrées" en déduisant (0a) et (0b) et en additionnant (7b) et (Xb).

Les charges enregistrées sont donc les charges de campagne + les avances nettes $(7b + Xb) - (0a + 0b)$ et le résultat enregistré équivaut au résultat de campagne moins les avances nettes.

L'épargne monétaire disponible est alors la différence entre le revenu enregistré et les dépenses finales monétaires $(Ep' = R'e - D)$ et l'épargne en nature représente le solde du résultat en nature enregistré lorsque l'autoconsommation finale du ménage et les prestations nettes à l'extérieur ont été décomptées, soit l'accroissement des stocks de produits agricoles.

Dans l'exemple que nous avons choisi :

$$R'e = R' - (Xb - 0a) = 210 - 20 + 40 = 230$$

$$R''e = R'' - (7b - 0b) = 270 - 50 + 30 = 250$$

L'autoconsommation finale et les prestations nettes à l'extérieur =
(2) + (3) = 190.

$Ep'' = R''e - 190 = 60$, somme qui est bien égale à l'augmentation des stocks de produits agricoles $(410 - 350)$. Pour autant qu'elle ait un sens, l'épargne de "campagne" correspondrait donc à l'accroissement des stocks plus les mises en terre nettes de l'exercice, définition très logique puisque la mise en terre en fin de période diminue les stocks existants sans augmenter les consommations finales, ce qui est le propre de tout investissement. La mise en terre est une épargne investie. Le lecteur s'étonnera néanmoins de ce que notre épargne "en nature" se limite à l'augmentation des stocks de produits agricoles alors qu'elle pourrait semble-t-il correspondre à l'augmentation de tous les stocks y compris ceux d'engrais ou d'aliments concentrés non produits par l'exploitation (dans notre exemple l'augmentation générale des stocks est de 50 car les stocks d'engrais industriels ont diminué de 10).

La critique est fondée en théorie mais difficilement applicable en pratique car notre définition résulte de l'impossibilité où nous sommes de déterminer l'origine autofournie ou commerciale des stocks agricoles. Nous les avons implicitement considérés comme intégralement autoproduits. Leur augmentation traduit

donc une épargne "en nature". Au contraire les stocks d'engrais industriels sont des stocks achetés de sorte que leur augmentation correspond bien en fait à une épargne monétaire ou pseudo-monétaire.

Ainsi, par épargne monétaire (Ep') il faut entendre une épargne sous forme de liquidités bancaires au sens classique et une épargne sous forme de variation positive ou négative de stocks de produits achetés à l'extérieur ou en tout cas non autofournis.

Ces diverses parenthèses refermées, quels agrégats significatifs obtenons-nous au terme de nos deux comptes de production (produits - inputs) et d'exploitation (valeur ajoutée - coût de facteurs) ?.

Rappelons que :

$X'1 + X'2 + X''1 + X''2$	$X =$ Inputs
$Y'1 + Y'2 + Y''1 + Y''2$	$Y =$ Coût net réel des facteurs
$Y + Am$	$=$ Coût brut réel des facteurs
$Y + Am + F$	$=$ Coût brut théorique des facteurs
$X + Y + Am + F$	$Z =$ Charges réelles totales
$X + Y + Am + F$	$=$ Charges théoriques totales
$X'1 + X''1 + Y'1 + Y''1$	$Z1 =$ Charges réelles variables
$X'2 + X''2 + Y'2 + Y''2 + Am$	$Z2 =$ Charges réelles fixes
$X'1 + X'2 + Y'1 + Y'2 + Am = (X' + Y')$	$=$ Inputs monétaires + coût réel monétaire des facteurs
$X''1 + X''2 + Y''1 + Y''2 = (X'' + Y'')$	$=$ Inputs en nature + coût réel en nature des facteurs
s	$=$ Subventions d'exploitation.

1 - Agrégats globaux

Le premier terme à considérer est $(A - X) =$ valeur ajoutée brute au prix du marché.

a - Le résultat brut réel (au coût des facteurs) = Rb (1)

$$Rb = (A - X) + (s) - Y$$

$\frac{Rb}{UT}$ et $\frac{Rb}{S.A.U.}$ expriment respectivement la rentabilité brute réelle du travailleur et de l'hectare cultivé.

b - Le résultat net réel = Rn

$$Rn = Rb - Am$$

c - Le résultat net théorique = Rn.t.

On l'obtient par l'imputation des charges fictives (F).

$$Rn.t = (A - X) + (s) - (Y + Am + F).$$

$\frac{Rn.t}{U.T}$ et $\frac{Rn.t}{S.A.U.}$ expriment l'efficacité théorique nette des deux facteurs de production considérés.

d - La marge brute sur éléments variables = Mbv

C'est le produit moins les charges variables, soit :

$$A - Z1$$

Mbv a pour fonction de couvrir l'ensemble des charges fixes Z2.

Le ratio $\frac{Mbv}{Z2}$ doit être supérieur à 1 pour que l'exploitation garde une autonomie globale de fonctionnement à l'intérieur du ménage.

Si $\frac{Mbv}{Z2}$ est supérieur à 1 mais non $\frac{Mbv}{Z2 + F}$, on peut conclure que l'exploitation n'est autonome globalement que par l'économie de certains coûts fictifs (F).

Si $\frac{Mbv}{Z2}$ est inférieur à 1 mais non $\frac{Mbv + (s)}{Z2}$, l'autonomie interne de l'exploitation n'est préservée que par sa dépendance externe (s) et par l'économie des coûts fictifs (F).

(1) On parlera de résultat lorsque nous intégrons aux agrégats les flux en nature et de revenu lorsque nous ne prenons que les termes monétaires. Au delà de la valeur ajoutée les agrégats seront toujours définis au coût des facteurs car les charges Y incluent les impôts indirects (i).

2 - Agrégats monétaires

Nous partons du solde $(A' - X')$ = valeur ajoutée monétaire au prix du marché.

a - Le revenu brut réel (au coût des facteurs) = $Re.b$

$$Re.b = (A' - X') + (s) - Y'$$

$\frac{Re.b}{U.T.}$ et $\frac{Re.b}{S.A.U.}$ expriment la rentabilité monétaire brute réelle par travailleur et par hectare cultivé.

b - Le revenu net réel = $Re.n$ (ou marge nette monétaire

$$Re.n = Re.b - Am.$$

$\frac{Re.n}{U.T.}$, $\frac{Re.n}{S.A.U.}$ et $\frac{Re.n}{C}$ expriment la rentabilité monétaire nette réelle du travailleur, de l'hectare et du capital reproductible (C).

$\frac{Re.n}{N}$ = le revenu net monétaire par tête.

c - Le revenu net théorique = $Re. nt$

$$Re. nt = (A' - X') + (s) - (Y' + Am + F)$$

$\frac{Re. nt}{N}$ = le revenu net théorique individuel.

Quelle peut être l'utilité de la définition d'un résultat net théorique et d'un revenu net théorique à côté des résultats et revenus nets réels ?

Nous pensons que les agrégats et ratios réels sont surtout significatifs lorsque l'on stratifie les exploitations sur des critères agronomiques ou techniques.

Exemple : Surface Riz / S.A.U.
Surface C.S.A. / S.A.U.
Cheptel / S.A.U.
S.A.U. / U.T.

Par contre les agrégats et ratios théoriques s'avèrent intéressants lorsque l'on groupe les exploitations en fonction de critères humains ou sociologiques.

Ex : U.T. salariées = 75 % à 100 % des U.T. de l'exploitation
= 50 % à 75 %
= 25 % à 50 %
= 0 % à 25 %

ou encore : S.A.U. en pleine propriété = 75 - 100 % de la S.A.U. totale
= 50 - 75 %
= 25 - 50 %
= 0 - 25 %

d - La marge monétaire brute sur éléments variables = Mmbv

$$A' - (X'_1 + Y'_1) = Mmbv$$

Mmbv doit couvrir l'ensemble des charges fixes monétaires ($X'_2 + Y'_2 + Am$).

Si le ratio $\frac{Mmbv}{X'_2 + Y'_2 + Am}$ est supérieur à 1 l'exploitation est autonome

sur le plan monétaire.

En tenant compte des subventions (s) possibles et des coûts fictifs on aboutit en définitive à 4 niveaux d'autonomie possibles.

1 - Situation la plus favorable

$\frac{Mmbv}{X'_2 + Y'_2 + Am + F} > 1$; autonomie monétaire intégrale sans l'aide de subventions externes et paiement possible des facteurs internes à leur "juste prix".

$$2 - \frac{Mmbv}{X'_2 + Y'_2 + Am} > 1 ; \text{ autonomie monétaire sans l'aide de subventions à}$$

condition de ne pas rémunérer les facteurs internes à leur juste prix.

$$3 - \frac{Mmbv + (s)}{X'_2 + Y'_2 + Am + F} > 1 ; \text{ autonomie monétaire mais nécessité de la subvention}$$

pour rémunérer les facteurs à leur "juste prix".

$$4 - \frac{Mmbv + (s)}{X'_2 + Y'_2 + Am} > 1 ; \text{ autonomie monétaire assurée grâce à la subvention}$$

et la non-rémunération des facteurs internes à leur juste prix.

En dehors de l'une ou l'autre de ces situations il y aura des subventions occultes ou internes qui peuvent d'ailleurs correspondre à une grande diversité de cas.

- Compression du niveau de vie. On se "sert la ceinture" pour commercialiser un minimum de produits et acheter les denrées indispensables.

- Recours plus ou moins contraint à l'assistance de la famille élargie.

- Endettement, recours au crédit usurier.

- Financement du déficit "agricole" par des activités annexes.

- Exode.

On débouche ainsi directement sur le domaine extra-agricole.

C - Les autres activités recueillies par le compte d'affectation du ménage.

Comme nous l'avons exposé plus haut les soldes à reporter en tête du compte d'affectation ne sont pas les soldes R_n ou $Re.n$, agrégats de campagne,

mais les soldes effectivement enregistrés, c'est-à-dire R_n ou Re_n diminués des avances nettes accordées par la campagne.

Par ailleurs au lieu de considérer le résultat global d'un côté et sa fraction monétaire de l'autre nous partirons plutôt du résultat en nature (R'') et du revenu (R') enregistrés :

$$R''_{.e} = (A'' - X'' - Y'') - (7b - 0b)$$

$$R'_{.e} = (A' - X' - Y' - Am) - (Xb - 0a)$$

(cf. B - , les données de notre exemple simplifié).

$R'_{.e}$ et $R''_{.e}$ traduisent l'activité normale enregistrée puisque seules les pertes courantes ont été inscrites en charges de production. Sans dresser un compte intermédiaire de profits et pertes comme en comptabilité privée, qui serait de toute façon incomplet du fait que notre compte d'exploitation est limité aux activités agricoles, le plus simple est de se conformer à la comptabilité nationale qui ouvre un poste de profits et pertes exceptionnels au niveau du compte d'affectation (cf. I. § 3). Ce poste aura donc pour objet de recueillir tous les événements accidentels tant agricoles qu'extra-agricoles. Certes la distinction entre le normal et l'accidentel est toujours malaisée en milieu paysan et plus encore en milieu sous-développé. Le mieux sera pourtant de se plier à l'avis de l'exploitant sur ce qu'il considère, lui, comme un phénomène exceptionnel.

Quoiqu'il en soit nous avons souligné les précautions qu'il y aurait lieu de prendre éventuellement, pour l'établissement des inventaires.

Ayant déterminé ainsi $R'_{.e}$ et $R''_{.e}$ il convient en tout premier lieu de récupérer en ressource les gains accidentels nets des pertes accidentelles éliminés des comptes précédents ainsi que tous les autres éléments exceptionnels quelles qu'en soient la cause et la nature.

Nous passons ensuite à la sphère (B) regroupant les produits de la cueillette, de la pêche et de la chasse, sans avoir à se préoccuper de leur caractère normal ou exceptionnel. Il sera sage de se limiter aux gains monétaires (B') enregistrés durant la période, c'est-à-dire pratiquement aux ventes brutes de produits.

Suivent dans l'ordre les produits du commerce (C) les produits de l'artisanat (D) et les produits d'activités diverses (E).

Dans (C) nous n'enregistrerons que des transactions monétaires du côté ressources : (C' = le chiffre d'affaires) et sans doute aussi du côté emplois (valeur d'achat des produits commercialisés, patente, amortissement du local s'il est distinct de l'habitation, éventuellement le salaire du boutiquier..., le loyer payé pour le local...).

Si le "commerçant" participe au travail agricole à mi-temps ou pourra diminuer d'autant son poste d'autoconsommation en tant que manoeuvre agricole et l'augmenter en tant que consommateur final. Cette remarque valant également pour les artisans.

La sphère (D) pourra nécessiter une estimation des produits autoconsommés ou cédés gratuitement. En charges nous retiendrons la valeur des matériaux acquis en négligeant toutefois celle des matériaux autoproduits, l'amortissement du matériel fixe, les taxes éventuelles frappant la commercialisation, les loyers...

La sphère (E) recueille enfin toutes les activités diverses. C'est à son niveau que nous réintégrerons les postes "courants" soustraits du compte d'exploitation c'est-à-dire :

- les transferts courants gratuits reçus en nature,
- les rémunérations perçues en nature pour fournitures de services à l'extérieur de l'exploitation,
- les rémunérations et transferts monétaires.

Plus précisément :

- E' = les transferts courants reçus en monnaie,
- = les salaires perçus hors-exploitation (entr'aide ou salaires urbains...).
- = les intérêts, loyers, de toute origine,
- = les indemnités d'assurances (y compris d'assurances agricoles),
- = l'apport monétaire des migrants revenus au foyer.

- E'' = les transferts courants de produits agricoles reçus en nature,
- = la rémunération en produits agricoles de services fournis à l'extérieur,
- = l'apport en produits agricoles des migrants.

(Ces trois postes doivent apparaître ici car ils venaient en déduction dans le calcul du produit d'exploitation). (cf. prestations nettes, poste (3) de A).

- Les transferts reçus en produits divers, de même que les denrées et objets non agricoles rapportés par les migrants seront par contre négligés.

Les charges à déduire sont, pour la partie monétaire (T') :

- les envois d'argent aux migrants et leur viatique de départ,
 - les transferts accordés en monnaie (denier du culte...),
 - les intérêts, loyers... versés non imputés par ailleurs, et
- pour la partie en nature (T'') :

- les transferts de produits agricoles accordés en nature,
- les produits agricoles emportés par les migrants.

(Ces deux postes apparaissent en charge d'affectation car ils figurent en recette du compte d'exploitation. Par contre il n'y a pas lieu de recompter les transferts en nature rémunérant les facteurs de production car ils sont déjà déduits en tant que charges d'exploitation).

- les transferts accordés en produits divers et les objets non agricoles emportés par les migrants seront également négligés.

Enfin, le compte d'affectation retient en charges :

- l'achat final du ménage pour sa consommation courante (on prendra soin de ne pas calculer deux fois ces achats ; une première fois au niveau du compte d'exploitation où apparaît le poste vente nette et une seconde fois dans le compte d'affectation !),

- les impôts directs, les frais divers (école cotisation) non déjà comptabilisés en postes de transferts,
- l'autoconsommation finale en produits agricoles.

Présentation du compte d'affectation du ménage :

E m p l o i s		R e s s o u r c e s	
En monnaie	En nature	En monnaie	En nature
		R'e	R''e
		Gains nets exceptionnels	Gains nets exceptionnels
-	-	B'	-
	-	C'	-
(-Achats des produits commerciaux			
(-Patente, loyers...			
U')-Salaires			
(-Amortissements			
)-Achats des matériaux	D''	D'	D''
(-Taxes			(Autoconsommation et
)-Amortissements			prestation à l'exté-
			rieur de produits
			artisansaux)
T'	T''	E'	E''
(Achat final	Autoconsommation	Revenu total	Résultat total
D') Impôt direct	finale de pro-	monétaire	en nature
(Divers	duits agricoles		
		R't	R''t
Soldes : Ep'	Ep''		

N.B. - L'autoconsommation finale de produits agricoles correspondra à l'autoconsommation retenue dans l'évaluation du produit brut d'exploitation si, et seulement si n'apparaissent pas de gains nets exceptionnels de produits agricoles.

On se souvient en effet que nous n'avons retenu pour évaluer le produit normal (A) que l'autoconsommation courante.

Bien entendu la solution de simplicité consisterait à faire abstraction, dès les premières estimations du produit, des phénomènes exceptionnels, quitte à éliminer lors du dépouillement toutes les exploitations dans lesquelles de tels événements seraient survenus. Le choix entre les deux méthodes découlera donc de l'étendue de notre échantillon.

L'élimination de certains autres postes tels que les gains nets exceptionnels non agricoles, l'autoconsommation et les prestations à l'extérieur de produits artisanaux (D") qui se retrouvent d'ailleurs dans deux colonnes symétriques du tableau, sans parler des transferts reçus et accordés en produits divers, tous postes souvent délicats à enregistrer, peut également simplifier la présentation du compte sans en atténuer beaucoup la portée.

L'élimination notamment des transferts de produits divers présente l'avantage de ramener le solde Ep" (épargne en nature) à la stricte augmentation des stocks et inventaires de produits agricoles. Ajoutons que de toute manière n'ayant pas l'ambition de dresser l'état patrimonial exhaustif du ménage il serait assez vain de vouloir quantifier certains de ses éléments (stocks de "produits divers") sachant pertinemment que d'autres seront soit oubliés, soit négligés.

En bref le compte suggéré ici est un compte classique de répartition du revenu agricole doublé d'un sous-compte extrêmement sommaire d'exploitation extra ou para-agricole. Nous ne visons pas à déterminer la rentabilité spécifique des activités non agricoles mais à en estimer l'impact sur la structure d'ensemble des ressources.

Parvenu à ce niveau d'analyse on se rend compte si les revenus d'origine extra-agricole enregistrés, diminués des utilisations intermédiaires (U'), diminués aussi des impôts directs et diminués enfin des gains nets exceptionnels suffisent à compenser le déficit éventuel monétaire de l'exploitation agricole enregistré,
 $A' - (X' + Y' + Am + Xb - Oa)$.

On peut également comparer les rapports $\frac{Re.n}{N}$ (revenu monétaire net par tête, tiré de l'exploitation. Cf. nos agrégats dégagés au paragraphe B),
et $\frac{(B' + C' + D') - (U')}{N}$ (revenu monétaire net par tête des activités annexes)
ou $\frac{Re.n}{C}$ et $\frac{(B' + C' + D') - (U')}{K}$ (rentabilité monétaire du capital d'exploitation et rentabilité monétaire du capital (K) utilisé par les activités annexes).

D - Le compte de modification du patrimoine

On a vu que la comptabilité nationale française distinguait un "compte de capital" soldé par une capacité ou un besoin de financement et un "compte financier" équilibrant le solde précédent.

Le besoin ou la capacité de financement sont donc dégagés avant la prise en considération des opérations financières proprement dites (emprunt et remboursement; prêt et recouvrement). "Les soldes du compte de capital expriment le fait que pendant la période étudiée l'ensemble des emplois non financiers d'un agent a excédé l'ensemble des ressources non financières (cas des besoins) ou la situation inverse (cas des capacités) et que par conséquent l'agent a dû emprunter aux autres agents ou a pu leur prêter". (1).

Cette position a l'avantage de sa rigueur mais le système comptable préconisé par les experts de l'O.N.U. est peut-être mieux adapté à notre situation. Il établit un "compte d'ajustement de patrimoine" non soldé, crédité de l'épargne nette, des amortissements, des transferts en capital, des emprunts nouveaux et débité de la formation brute de capital fixe, des variations de stocks, des transferts en capital et des prêts.

La différence entre les ressources et les emplois correspond ainsi aux sommes thésaurisées (emplois visibles inférieurs aux ressources enregistrées), ou déthésaurisées (emplois visibles supérieurs aux ressources enregistrées).

(1) Etudes et conjoncture. n° 3 - Mars 1966 - (I.N.S.E.E.)
Méthodes de la comptabilité nationale.

Soit le tableau :

E m p l o i s	R e s s o u r c e s
Augmentation des stocks de produits agricoles	Ep''
F.B.C.F.	Ep' + Amortissement (1) et (2)
(1) de l'exploitation	(1) Am. du capital d'exploitation
(2) des activités annexes	(2) Am. du capital utilisé par les activités annexes
Augmentation des stocks de produits achetés	Subventions d'équipement
Remboursement de dettes	Recouvrement de créances
Prêts	Emprunts
Différence : Thésaurisation de l'année	Déthésaurisation de l'année

L'épargne nette en nature (Ep'') trouve une affectation immédiate dans l'augmentation des stocks de produits agricoles puisque nous avons convenu de négliger les stocks de produits artisanaux et d'éliminer les transferts réciproques en produits divers.

L'épargne monétaire (Ep') est égale au solde des opérations monétaires enregistrées durant l'année "avant la prise en considération des opérations financières". Mais nous avons montré qu'elle correspondait pour partie à l'augmentation des stocks de produits achetés (engrais industriels, aliments concentrés...) assimilables à une épargne monétaire.

Cette épargne Ep' additionnée des sommes réservées à l'amortissement des capitaux immobilisés (Ep' brute) et diminuée de sa fraction déjà affectée à la variation des stocks de produits "monétaires" doit couvrir la formation brute de capital fixe (FBCF) enregistrée en cours d'année. Pour cela elle peut se trouver accrue des subventions d'équipement accordées soit en espèces soit plus fréquemment sous forme d'un abattement dans le prix d'achat d'un équipement (opération charrue à Madagascar).

*

BIBLIOGRAPHIE

- Nouvelle gestion des exploitations agricoles
J. Chombart de Lauwe, J. Poitevin, J.C. Tirel.
(Dunod).
- L'entreprise agricole
R. Launay, G. Debroise, J.P. Beaufrère
(Collection U - A. Colin).
- Gestion de l'entreprise et comptabilité.
P. Lassègue
(Daloz).
- Initiation à la comptabilité nationale
Malinvaud
(INSEE - 1964)
- Méthodes de la comptabilité nationale
(Etudes et conjoncture, n) 3, mars 1966 - INSEE)
- Comptabilité nationale
J. Marczewski
(Daloz)
- La comptabilité nationale et ses applications aux pays du tiers-monde
O. Arkhipoff
(Cujas)
- Rapport de campagne 1970-1971
ODEMO - Itasy, Tananarive.
O.R.S.T.O.M. Centre de Tananarive - Section d'Agronomie.